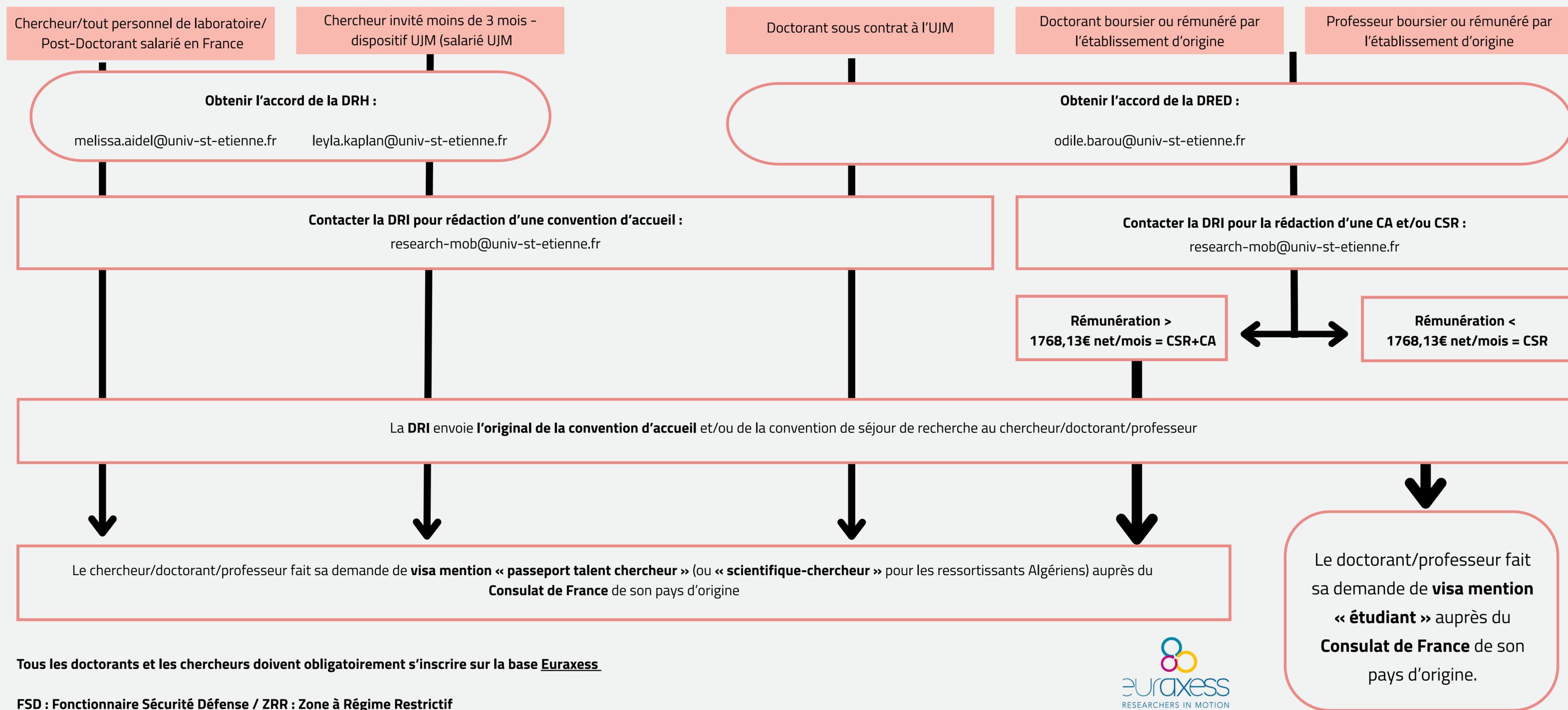


Vous souhaitez accueillir un doctorant ou un chercheur international au sein de votre laboratoire pour un séjour supérieur à 2 mois :

- Définir les modalités du séjour et sa finalité (dates, statut, rémunération, thème de la recherche...) et prévenir **votre direction d'unité ou votre service administratif et la DRI ([research-mob@univ-st-etienne.fr](mailto:research-mob@univ-st-etienne.fr))**
- Si vous rentrez dans l'un des secteurs scientifiques et techniques protégés suivants, compléter la fiche de coopération internationale et l'adresser au FSD pour lever les réserves éventuelles ([fsd@univ-st-etienne.fr](mailto:fsd@univ-st-etienne.fr)) selon le domaine de recherche. **Demande obligatoire** pour un accueil en **ZRR**. **Attendre l'accord du FSD avant de poursuivre la procédure (copie DRI)**.



Tous les doctorants et les chercheurs doivent obligatoirement s'inscrire sur la base [Euraxess](#)

FSD : Fonctionnaire Sécurité Défense / ZRR : Zone à Régime Restrictif